

CERTIFICAT D’AFFICHAGE DE LA DELIBERATION N°48/2022 D’approbation de la modification n° 05 du Plan Local d’urbanisme (PLU) de la commune de Gragnague

Je soussigné, **Daniel CALAS**, Maire de Gragnague, certifie que :

La délibération n° 48/2022 d'approbation de la modification n° 05 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Gragnague,

a été affiché :

- Du 01 septembre 2022 au 03 octobre 2022 inclus,
- A l'Hôtel de Ville,
- Sur le site internet de la Ville.

Pour servir et valoir ce que de droit
Fait à Gragnague le 04 octobre
2022

Le Maire,
Daniel CALAS

